



Conseil économique et social

Distr. générale
23 mai 2018
Français
Original : anglais

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale Huitième session

New York, 1^{er}-3 août 2018

Point 11 de l'ordre du jour provisoire*

Application de l'information géospatiale pour l'administration et à la gestion des terres

Application de l'information géospatiale pour l'administration et à la gestion des terres

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de porter à l'attention du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale le rapport élaboré par le Groupe d'experts sur l'administration et la gestion des terres, qui sera disponible sur le site du Comité (<http://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/8th-Session/>) uniquement dans la langue dans laquelle il a été établi. Le Comité est invité à prendre note du rapport et à faire part de ses vues sur les travaux du Groupe d'experts, notamment l'élaboration d'un cadre pour l'administration viable des terres auquel les États Membres pourraient se référer.

Résumé du rapport

À sa septième session, tenue à New York du 2 au 4 août 2017, le Comité a adopté la décision 7/108, dans laquelle il a noté qu'il fallait continuer de mener des campagnes d'information et de sensibilisation politique concernant les avantages de l'administration et de la gestion efficaces et efficaces des terres, prié instamment le Groupe d'experts sur l'administration et la gestion des terres de continuer à étudier les grands principes essentiels à l'établissement de systèmes d'administration et de gestion des terres viables et compatibles, et pris note du fait que ces grands principes devraient être souples, eu égard aux particularités sociales et économiques propres aux systèmes d'administration des terres aux niveaux national et infranational.

Dans son rapport, le Groupe d'experts présente des informations sur ses progrès et ses activités, notamment son examen d'un cadre global pour l'administration viable des terres, compte tenu des orientations fournies par le Comité à sa septième session. Le cadre auquel réfléchit le Groupe décrit les principaux éléments ou principes constitutifs de systèmes d'administration et de gestion des terres viables et compatibles à même de documenter, de recenser et de reconnaître de manière efficace

* E/C.20/2018/1.



et efficiente les différentes formes de relations que les populations entretiennent avec la terre. Il comporte des références à des concepts, des stratégies et des mécanismes existants, comme les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (du Comité de la sécurité alimentaire mondiale), le Continuum des droits fonciers (du Réseau mondial des instruments fonciers) et le Cadre d'analyse de la gouvernance foncière (du Groupe de la Banque mondiale). La normalisation des modèles d'administration des terres que ce cadre global devrait favoriser ouvrira la voie à de nouveaux progrès.
